



LISTE DES FOURNITURES
pour les ENFANTS de MOYENNE SECTION DE MATERNELLE

- 1 pochette de rangement pour protéger les dessins format A3 (canson)
- 1 blouse d'école en tissu, marquée au nom de l'enfant
- 1 paire de chaussons **marquée au nom de l'enfant.**
- 1 chemise cartonnée, **bleue**, à élastiques et rabats **format 21 x 29,7.**
- 1 pochette canson blanc (24 x 32).
- 1 pochette canson **couleurs claires** (24 x 32)
- 1 ardoise blanche + effaceur + 2 feutres Velleda **bleu** pointe **très fine** (2mm).
- 4 bâtons de colle, UHU petit modèle, **bâton jaune.**
- 4 tubes de colle « gel » Scotch tube vert foncé, bouchon vert.
- 1 gourde marquée au nom de l'enfant.
- 1 sac à dos (**pas de sac à roulettes**) marqué au nom de l'enfant, **pouvant contenir un grand cahier (24 x 32).**
- 2 boîtes de mouchoirs
- 2 paquets de lingettes



Ces fournitures sont à apporter le jour de la rentrée (le lundi 1 septembre)

- **Crayons, crayons de couleur et feutres seront fournis par l'école et facturés comme « fournitures »**

Pour le temps de repos en début d'après-midi :

Une **petite** couverture **légère**, marquée au nom de l'enfant rendue régulièrement pour être lavée.

Pas de tétine, un petit doudou est autorisé.

Si votre enfant prend son repas à l'Ecole:

Donnez-lui une serviette de table en **tissu** munie d'un élastique et marquée au nom de l'enfant. Elle retournera à la maison tous les soirs pour des questions d'hygiène, et devra être changée quotidiennement.

Pour les enfants de la garderie du soir :

Prévoir un goûter, pratique à manger, dans une boîte en plastique avec couvercle, marquée au nom de l'enfant (**PAS DE JUS DE FRUITS, DE SODA OU DE BONBONS**).

Seuls les enfants qui partent après 17h prennent leur goûter à l'école.

TRES IMPORTANT : Merci de marquer toutes les affaires de votre enfant (y compris les chaussures) et les vêtements qui peuvent s'enlever (bonnets, pulls, tour de cou, gants, . . .) Cela évite les pertes et les mélanges, source de difficultés pour vous comme pour nous. **Les chaussures à lacets sont interdites tant que votre enfant ne sait pas les attacher seul.**

Les jouets, les gadgets, objets ou bijoux de valeur sont interdits, ils peuvent être abîmés ou perdus et certains d'entre eux sont parfois dangereux.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

Rentrée scolaire : lundi 1 septembre 2025 à 8h30.